

## Analyse du Cycle de Vie du PREMARK™ (ACV)

Un outil pour mesurer l'impact environnemental des produits



L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est un outil précieux dans le cadre du développement durable. Présenté sous la forme d'un rapport, l'ACV étudie l'impact sur l'environnement d'un système tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son utilisation, en passant par les étapes de fabrication et d'approvisionnement (transport). Les conclusions de l'ACV permettent ainsi de dégager des pistes d'écoconception et de favoriser les décisions visant à utiliser des matériaux alternatifs.

Pour plus d'informations sur l'ACV, voir p.11.

Ci-dessous, le résultat de l'analyse portant sur nos 3 produits thermocollés certifiés PREMARK™ RS2+, PREMARK™ CiTy S3 et notre nouveauté PREMARK™ Opti.

Cette ACV couvre les étapes suivantes :

A1 : Approvisionnement en matières premières

A2 : Transport de ces matières

A3 : Fabrication des produits de marquage routier.

Pour cette étude, le potentiel de réchauffement climatique est calculé pour 1 kg de produit, en incluant le matériau d'emballage supplémentaire et les microbilles de verre de saupoudrage.

Produit	A1	A2	A3	Total
Premark RS2+	1,8	0,0785	0,0226	<b>1,9</b>
Premark CiTy S3	1,73	0,13	0,0226	<b>1,89</b>
Premark Opti	1,59	0,0708	0,0229	<b>1,68</b>

Veillez bien considérer les résultats avec soin et nous contacter pour obtenir plus d'informations sur la performance environnementale de nos produits. La méthodologie et la collecte de données décrites dans le rapport d'analyse du cycle de vie sont conformes aux exigences des normes ISO 14040, ISO 14044 et EN 15804.



Des actes  
plus que  
des mots

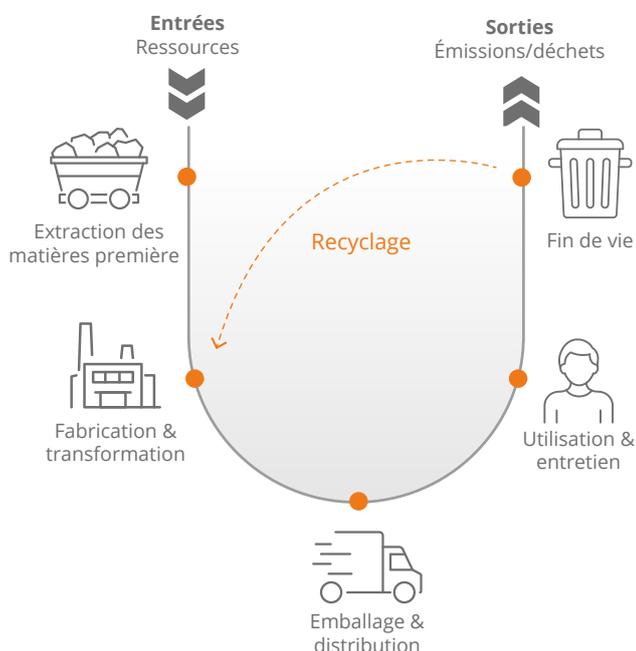
## L'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

En 2018, nous avons commencé à travailler sur les Analyses du Cycle de Vie (ACV) chez Geveko Markings. Au fil des ans, nous avons élargi notre démarche et, à la fin 2023, 351 de nos produits avaient fait l'objet d'une ACV, ce qui couvrait 28% de nos ventes totales.

L'ACV est une méthode systématique qui permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels d'un produit tout au long de son cycle de vie, depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie. Une ACV ne se concentre pas uniquement sur l'empreinte carbone, mais prend en compte également jusqu'à 38 aspects différents, parmi lesquels les émissions

de substances appauvrissant la couche d'ozone, la toxicité humaine, la pollution de l'eau et l'acidification des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Lorsque cela présente un avantage pour notre activité, nous faisons vérifier nos ACV par des organismes externes certifiés. Cela permet de produire une Déclaration Environnementale de Produit (DEP), un document synthétique et accessible, dérivé de l'ACV. Les DEP offrent une version simplifiée des résultats, sans divulguer d'informations confidentielles, tout en facilitant la communication autour des performances environnementales de nos produits.



L'analyse du cycle de vie suit des directives standardisées, principalement l'ISO 14044, pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie. Ce cycle de vie est généralement divisé en 5 étapes :

- Extraction des matières premières
- Fabrication et transformation
- Emballage et distribution
- Utilisation et entretien
- Fin de vie